



COMMUNE D'ARDES SUR COUZE COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 avril

Présents : Mmes Alleazard, Anglaret, Buffay, Jourdan, Momplot,. MM Bafoil, Brun, Dupin, Finaud, Michalon, Therme.

Absents excusés : Barthomeuf, Falcimagne, Pinot, Vaurs.

Pouvoir : R Falcimagne à J Therme

MJ Pinot à R Finaud

JC Vaurs à M Dupin

Secrétaire de séance : Christine MOMPLOT

- Ordre du jour :**
- Affectation des résultats
 - Vote des taux
 - Comptes administratifs - Comptes de gestion
 - Budgets primitifs
 - Salle multiculturelle – demande de subvention
 - Résultat commission appel d'offre
 - Projet Alimentaire Territorial
 - Subvention exceptionnelle association

AFFECTATION DU RESULTAT

<u>Budget principal :</u>	Excédent de fonctionnement au 31/12/2024	686 731.22 €
(Résultat 2024)	Déficit d'investissement au 31/12/2024	109 275.09 €

(+ 50 900.00 € « Reste à réaliser » en investissement)

L'excédent de fonctionnement doit se répartir comme suit :

+ **628 356.13 € au compte 002 en recette de fonctionnement**

+ **58 375.09 € au compte 1068 en recette d'investissement**

Le déficit d'investissement reporté :

109 275.09 € au compte 001 en dépense d'investissement

<u>Budget Teyde :</u>	Excédent de fonctionnement au 31/12/2024	56 969.63 €
(Résultat 2024)	Déficit d'investissement au 31/12/2024	- 172 995.14 €

L'excédent de fonctionnement doit se répartir comme suit :

+ **56 969.63 € au compte 002 en recette de fonctionnement**

Le déficit d'investissement reporté :

172 995.14 € au compte 001 en dépense d'investissement.

Le conseil vote l'affectation des résultats.

VOTE DES TAUX

Le conseil souhaite ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2025.

Proposition de vote des taux pour 2025 :

	2024	2025
Taxe foncière bâtie	39,48 %	39.48 %
Taxe foncière non bâtie	59.64 %	59.64 %
Taxe habitation résidences secondaires	10.70 %	10.70 %

Le conseil valide les taux d'imposition proposés.

COMPTE DE GESTION

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil déclare que les comptes de gestion du budget principal et du budget de Teyde dressés pour l'exercice 2024 par le Receveur visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

COMPTE ADMINISTRATIF ET BUDGET PRIMITIF

DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

		Budget 2024	Réalisé 2024	Proposition 2025
		1 209 182.68	651 287.69	1 324 427.00
Chapitre 11	Charges à caractère général	268 958.00	257 413.27	311 350.00
Chapitre 12	Charges de personnel	273 200.00	266 113.66	267 100.00
65	Autres charges de gestion courante	88 900.00	80 216.68	182 350.00
66	Charges financières (intérêts emprunts)	23 800.00	23 746.59	24 000.00
67	Charges exceptionnelles (remb intérêt emprunt Teyde)	6 512.00	6 488.57	3 500.00
68	Créances irrécouvrable (provision)	4 800.00	4 788.92	5 000.00
73 911118	Dégrèvement taxe foncière	500.00	39.00	500.00
040/041	Opération d'ordre (6811 et 675)	12 730.00	12 481.00	12 000.00
023	Virement à la section d'investissement	529 782.68		518 627.00

RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

		Budget 2024	Réalisé 2024	Proposition 2025
		1 209 182.68	914 110.34	1 324 427.00
002	Excédent de fonctionnement reporté	423 908.57		628 356.13
70	Produit du service du domaine et vente	91 600.00	154 411.73	92 400.00
731	Fiscalité locale	240 000.00	257 953.00	245 000.00
73	Impôts et taxes	60 000.00	59 546.55	55 000.00
74	Dotations	157 500.00	185 014.40	158 210.00
75	Autres produits (location loyer)	228 782.68	249 127.72	134 000.00
76	Charges financières	1.43	6.30	0.87
77	Produits exceptionnels	500.00	1 939.64	500.00
78	Reprise sur dépréciations et provisions	0.00	0.00	4 800.00
	Opération d'ordre	6 160.00	6 111.00	6 160.00

COMPTE ADMINISTRATIF 2024 – SECTION INVESTISSEMENT

N° PROG	Opérations budgétées	Dépense	Recette	Explications
125	Eclairage public et régie	929,50		D : Optimisation réseau éclairage public
303	Rénovation de bâtiments	31 269.60	0.00	D : Portes et grilles gendarmerie 24 600.00 € D : Réfection sol classe CP/ GS 6 213.60 € D : Porte verre buvette stade 456.00 €
305	Gros travaux	48 237.44	0.00	D : Jeux école et place croisière 33 600.00 € D : Réfection chemin Zagat château d'eau 12 522.72 € D : Remplacement pompe sous station école 2 114.72 €
306	Acquisition de matériel	11 356.43	0.00	D : Taille haie et débroussailleuse 1 177.00 € D : Aspirateur école 181.03 € D : Photocopieur école 2 520.00 € D : Radiateur (appart perception) 809.40 € D : Maisonnette école + tourniquet croisière 6 669.00 €
341	Marché aux veaux	306 872.41	41 550.00	D : Maitrise d'œuvre (GEOVAL) 6 600.42 € D : Maitrise d'œuvre (CREGUT) 1 668.00 € D : Maitrise d'œuvre (LEOTOING) 1318.68 € D : Travaux 297 285.31 € R : Acompte DETR (Etat) 27 000.00 € R : Acompte voirie en traverse (Depart) 14 550.00 €
342	Parcours Ardes	18 904.67	0	D : Réalisation parcours 11 845.67 € D : Pose panneaux 7 059.00 €
343	Eglise Saint Dizaint	0.00	0.00	
345	Salle multi activité	3 600.00	0,00	D : Maitrise d'œuvre (Atelier 4) 3 000.00 €
346	Etude de faisabilité ville basse	25 200.00		D : Maitrise d'œuvre (DETOUR) 15 600.00 € D : Maitrise d'œuvre (MUNNE) 9 600.00 €
347	Rénovation énergétique école	0.00		
1641	Remboursement capital emprunt	66 456.25	0.00	D : Remb capital emprunt
041	Amortissement EP (Ordre)	6 111.00	11 751.00 730.00	R : Opération ordre (dépense en fonctionnement) D : Opération ordre (recette en fonctionnement)
024	Vente ou acquisition immeuble		0.00	D :
040	Régularisation 2011 vente sofrela	143 782.68	0.00	Opération d'ordre (recette en fonctionnement)
165	Caution	1 905.00	1 663.00	D : Caution Martin Thomas Forestier Willem R : caution Triqueneaux Proust Thonnat Bikart
10222	Fond de Compensation de la TVA (FCTVA)		38 978.93	R :FCTVA sur les investissements 2022 (n -2)
10226	Taxe aménagement		1 175.85	R : Taxe aménagement Fournier
001	Déficit d'investissement reporté			
021	Virement depuis la section de fonctionnement			
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé		0.00	
Total		664 624.98	95 848.78	

BUDGET PRINCIPAL 2025 – SECTION INVESTISSEMENT

N° PROG	Opérations budgétées	Dépense	Recette	Explications
125	Eclairage public et régie	13 200 ,00	0.00	D : Vol câblage ville haute : 3 200.00 € D : EP Halle du marché au veaux 10 000 €
303	Rénovation de bâtiments	70 000.00	0.00	D : Mise aux normes gendarmerie 25 000.00 € D : Peinture classe 5000.00 D : Divers : 20 000.00 € (Chapelle) D : Divers poste – perception 20 000.00 €
305	Gros travaux	84 000.00	66 268.00	D : Divers : 20 000 € D : voirie goudron : 61 000.00 € D : Aménagement chemin des jardins 3 000.00 € R : Sub FIC Zagat 2025/26 12 600.00 € R : sub FIC Claviere 24 930.00€ R : sub FIC jeux 11 738.00€ R : Fond de Concours voirie 17 000.00 €
306	Acquisition de matériel	45 000.00	10 000.00	D : Rideaux 5 000.00 € D : Divers 30 000.00 € (frigo 1700€ Lave-vaisselle 4 100) Éclairage mobile 10 000 + informatique -matériel divers) D : Panneau rue 10 000.00 € R : FDC API : 10 000.00€ (panneaux + éclairage mobile)
334	Espace info	1500.00		D : Espace rando : 1500.00 €
341	Marché aux veaux (tranche 2)	165 000.00	299 000.00	D : Travaux 165 000.00€ R : DSIL (30 %) 120 000.00 € R : DETR (30) % 82 500.00 € R : FIC 2016 15 000.00 € R : Contrat Région 81 500.00 €
343	Eglise Saint Dizaint	65 000.00	17 183.00	R : Subvention DRAC : 17 183.00 € D : Travaux et étude : 65 000.00 €
345	Salle multi activité	60 000.00	0.00	D : maîtrise d'œuvre + étude : 60 000.00 €
346	Etude de faisabilité ville basse	900.00	17 200.00	D ; Etude : 900.00 € R : Petite ville de demain 5160.00€ R : département 12 040.00€
348	Plan aménagement de Bourg	276 364.00	0.00	D : Etude : 276 364.00 €
349	Installation panneaux solaire	18 700.00	5 000.00	D : Travaux : 18 700.00 € R : Sub département : 5 000.00 €
350	Etude Aménagement la Brèche/ rue de la Côte	18 000.00	8 975.00	D : Etude : 18 000.00 € R : Subvention API : 8 975.00 €
351	Prog sécurité routière	18 000.00	7 500.00	D : Radars – Panneaux : 15 000.00 € R ; 50 % Conseil départemental : 7 500.00 €
1641	Remboursement emprunt	70 000.00	0	D : Remb capital emprunt 70 000.00 €
041	Amortissement EP (Ordre)	6160.00	12 000,00	R : Opération ordre (dépense en fonctionnement) D : Opération ordre (recette en fonctionnement)
024	Vente ou acquisition immeuble Auvergne électronique	21 500.00	0	D : 1 /10 acquisition bâtiment salle multi culturelle
165	Caution	1 000.00	1 000.00	D - R : Caution appartement
10222	Fond de Compensation de la TVA (FCTVA)		21 471.00.00	FCTVA sur les investissements 2023 (n -2) (14.85 % au lieu 16.404 %)
10226	Taxe aménagement		1000.00	Taxe aménagement
001	Excédent d'investissement reporté	109 275.09		
021	Virement depuis la section de fonctionnement		518 627.00	
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé		58 375.09	
	Total	1 043 599.09	1 043 599.09	

Le conseil approuve le compte administratif 2024 et vote le budget principal 2025

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENTS TEYDE

DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		Budget 2024	Réalisé 2024	Proposition 2025
OO2	Report de déficit	0.00		0.00
66111	Charges financieres	12 800.00	12 626.59	11 400.00
011 – (6045) (605)	Travaux -etude – prestations -	27 646.15	0.00	29 763.69
043 - (608)	Operation ordre transfert entre section	13 900.00	12 626.59	11 401.00
042- (71355)	Opération interieur section oo	72 800.00	13 886.47	399 525.04
TOTAL		127 146.15	39 139.65	452 089.73

RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		Budget 2024	Réalisé 2024	Proposition 2025
OO2	Résultat de fonctionnement reporté	27 646.15		56 970.63
42 (71355)	Opération ordre de transfert entre section oo	12 800.00	12 626.59	198 629.90
43 (796)	Opération ordre intérieur section fonctionnement oo	12 800.00	12 626.59	11 401.00
7573622	Produit exceptionnel Subvention du budget principal	13 900.00	13 886.47	155 088.20
75888	Produit gestion courante - complement notaire	0.00	0.98	0.00
7015	Vente terrain	60 000.00	29 322.50	30 000.00
TOTAL		127 146.15	68 463.13	452 089.73

DEPENSES DE LA SECTION D INVESTISSEMENT		Budget 2024	Réalisé 2024	Proposition 2025
OO1	Déficit anterieur reporté	147 746.97		172 995.14
1641	Capital Emprunt	26 600.00	26 508.05	27 900.00
2315	Frais acquisition terrain	853.03	0.00	0.00
40 (3555)	Opération ordre de transfert entre section oo	12 800.00	12 626.59	198 629.90
TOTAL		188 000.00	39 134.64	399 525.04

RECETTES DE LA SECTION D INVESTISSEMENT		Budget 2024	Réalisé 2024	Proposition 2025
40 (3555)	Opération ordre de transfert entre section oo	72 800.00	13 886.47	399 525.04
1641	ligne de trésorerie emprunt	115 200.00	0.00	0.00
TOTAL		188 000.00	13 886.47	399 525.04

Le conseil approuve le compte administratif 2024 et vote le budget de Teyde 2025

QUESTIONS DIVERSES

Demande Bonus ruralité salle multiculturelle : Le Maire rappelle au Conseil Municipal les modalités de financement par la Région AURA pour des travaux d'aménagement d'une salle multiculturelle. Ces travaux feront l'objet de deux tranches, l'aménagement de la salle multiculturelle fin 2025 et la 2ème tranche (les abords) en 2026. Il propose de solliciter l'aide financière de la Région Auvergne Rhône Alpes pour un montant de 100 000.00 € (Total opération 630 000.00 € HT). Accord du conseil.

Résultat appel d'offre « Halle du marché aux veaux »

La commission d'appel d'offre du 28 mars 2025 concernant les travaux d'aménagement de la Halle Place du marché aux veaux. Ce marché fait l'objet d'une procédure adaptée. Suite à cet appel d'offre la commission a retenu :

Lot n°	Dénomination	Entreprise	adresse	Montant du marché	Montant avec Option
n ° 1	Gros œuvre	SANCHEZ BTP	St Amand Tallende	78 410.25 € HT	82 794.85 € HT
Options PSE				4 384.60 € HT	
n ° 2	Serrurerie	SASU MSB	Brassac les Mines	27 240.00 € HT	34 140.00 € HT
Options PSE				6 900.00 € HT	

Les propositions des entreprises ci- dessus retenues suivant la grille de critères définis dans le règlement de consultation comme les offres économiquement les plus avantageuses. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal prend note et valide la décision de la commission d'appel d'offre en autorisant le Maire à signer toutes pièces relatives à ce marché.

Convention Projet Alimentaire Territorial (P.A.T) : L'Agglo Pays d'ISSOIRE dans le cadre de leur engagement en faveur d'une alimentation locale, durable et accessible à tous met en œuvre « le Projet Alimentaire Territorial ». Ce projet vise à renforcer les circuits courts, soutenir les producteurs, améliorer la qualité de l'alimentation et sensibiliser l'ensemble des acteurs locaux. La commune décide de soutenir ce projet en adhérant officiellement au P.A.T et s'engage à relayer le projet sur son bulletin municipal et sur son site internet. Richard FINAUD, Adjoint au Maire représentera la commune.

Subvention exceptionnelle association La Saint Simon : Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la décision du 18 décembre 2024 de soutenir l'association Saint Simon pour l'organisation d'un concert du groupe la « Team Goldman » le vendredi 1er août au stade en prenant en charge la moitié du cachet des artistes et en s'engageant à couvrir un éventuel déficit pour ne pas pénaliser l'association. Une aide exceptionnelle de 3 750.00 € avait été proposée. Aujourd'hui après la signature des contrats et mise en place des données techniques le montant de la prestation s'élève à 8 390.00 € (soit 4 195.00 € à la charge de l'association et 4 195.00 € à la charge de la commune). Comme l'aide proposée en décembre de 3 750.00 € n'a pas encore été versée, le Maire propose de réaligner le montant de celle-ci et propose de verser la somme de 4 195.00 € à l'association Saint Simon. Accord du conseil.

La séance est levée à 20 h 30.